

Je l'ai déjà dit,—et je voudrais le répéter,—la sécurité dans le Pacifique nous intéresse tout autant que la sécurité dans l'Atlantique. Je crois que nos actes le prouvent.

Reste l'amendement dont nous sommes saisis en ce moment et dont il me semble qu'il serait bon que je dise quelque chose au nom du Gouvernement. Je dois dire que sa présentation m'a étonné. Le voici:

Que tous les mots après le mot "que" jusqu'à la fin de la motion soient biffés et remplacés par les mots suivants:

"La Chambre regrette que le Gouvernement ait négligé de prendre des mesures efficaces en vue de mettre en application l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord.

Ce qui m'a étonné c'est qu'il n'y a guère que quelques mois, très exactement le 23 octobre 1951, la Chambre adoptait, à l'unanimité, une autre motion, conçue en partie ainsi qu'il suit,—je ne citerai pas la partie où il n'est pas question du Traité de l'Atlantique Nord:

Que la Chambre approuve la continuation de la participation du Canada aux efforts (...) des pays qui sont parties au Traité de l'Atlantique-Nord, en vue d'empêcher l'agression et de contribuer à la stabilité et au bien-être dans la région de l'Atlantique-Nord.

Les membres du parti qui ont proposé la présente motion ont accepté l'autre proposition, en octobre dernier, sans aucune difficulté. Que s'est-il donc passé, depuis octobre, qui ait pu les porter à changer d'avis? Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a indiqué tout à l'heure dans son discours qu'une motion de ce genre renforcerait la position des partisans de l'organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, de professer une opinion différente sur les effets qu'aurait l'adoption de cette motion par la Chambre. Le député de Melfort, qui l'a introduite, n'a pas songé à le nier: la motion témoigne du refus de ce parti d'accepter la ligne de conduite actuelle du Gouvernement, quant à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

M. Wright: A un point de vue.

M. Pearson: Je me bornerai à lire ce que le député a déclaré en présentant sa motion, comme on le voit à la page 816 du Hansard:

Toutefois, il y a une question importante que j'aimerais traiter. L'impression semble s'être fait jour à la Chambre et dans tout le pays, que, parce que notre groupe est d'accord sur la nécessité d'atteindre une position forte, en vue du maintien de la paix (ou plutôt afin d'empêcher la guerre de s'étendre plus loin) il approuve la politique que poursuit à l'heure actuelle le Gouvernement à l'égard de l'OTAN.

C'est-à-dire, affirme-t-il, on semble penser que nous acceptons le point de vue du Gouvernement à propos de l'OTAN; puis il ajoute:

Je dirais, de la façon la plus catégorique, que ce n'est pas le cas. Tout en approuvant les grandes lignes du programme, nous n'aimons certes pas les méthodes auxquelles le Gouvernement a recours pour l'exécuter.

Pourquoi ne les aiment-ils pas? Non pas, comme on aurait pu s'y attendre, parce que les objectifs militaires fixés à Lisbonne, bien inférieurs à ce qu'ils étaient auparavant, sont trop considérables.

M. Knowles: Nous ne savons pas encore en quoi ils consistent.

L'hon. M. Pearson: Non pas parce que l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord est passée complètement sous la coupe des militaires ou sous l'influence des Américains, mais, chose étonnante, parce que nous n'avons pas encore pris de mesures efficaces pour mettre en application l'article 2. On a déjà donné lecture de l'article 2; mais bien qu'il soit souvent cité, on en oublie parfois le sens. Cet article est ainsi conçu:

Les Parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions...

Cherchons-nous à le faire?

...en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées...

Cherchons-nous à le faire?

...et en développant les conditions propres à assurer la stabilité économique et le bien-être.

Cherchons-nous à le faire? L'article se poursuit dans les termes suivants:

Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes.

Cherchons-nous à le faire? J'estime que nous nous efforçons de faire tout ce qui est mentionné dans l'article 2; rien d'autre n'est énoncé dans l'article 2.

Lorsqu'il a présenté la motion dont la Chambre est saisie, le représentant de Melfort, qui m'a accusé d'avoir formulé au moins une déclaration irréfléchie, a lui-même fait quelques déclarations que j'ai trouvées un peu irréfléchies. Il accepte nos dépenses d'ordre militaire, mais il déplore que nous ne donnions pas nos matières et, chose étonnante, que nous n'acceptions pas, en échange de ces matières, des denrées qu'on pourrait vendre sur nos marchés. Le député a dit également que nous exigeons de nos amis de l'OTAN qu'ils nous payent comptant les matières dont ils ont besoin pour appliquer un programme de l'OTAN qui puisse donner de bons résultats. Il a encore dit que, d'après mon propre aveu, nous n'avons rien fait dans